



**PRÉFET
DES ARDENNES**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une installation de traitement des déchets dangereux et non dangereux située sur le territoire de la commune de Givet (08600) présentée par la société Givet Recycling sise 43 rue Pasteur à Vireux-Molhain (08320)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêtés préfectoraux n°2023-682 du 30 novembre 2023 et n°2024-11 du 12 janvier 2024, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 45 jours, du **lundi 8 janvier 2024 au jeudi 22 février** inclus. Les installations sont dimensionnées pour recevoir un maximum de 950 000 t de déchets chaque année. Au total, 384 000 t de déchets sont susceptibles d'être présentes sur le site. L'origine de ces déchets sera limitée à un rayon de 200 km autour du site. Le site sera classé Seveso seuil bas au titre de la rubrique 4001 de la nomenclature ICPE.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Mme Brigitte MARECHAL, directrice de secteur à la Poste., a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARECHAL, M. Bruno PRATI, désigné commissaire-enquêteur suppléant, la remplacera et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Givet, 11 place Carnot.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Givet, 11 place Carnot, aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et 15h00 à 17h30 et le vendredi de 10h00 à 12h00 et 14h30 à 17h00 (sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur).

- sur support papier dans les mairies de Chooz, Fromelennes, Foisches, Rancennes, et en Belgique au siège des communes de Doische, Hastière, Beauraing, Houyet et Philippeville, aux heures habituelles d'ouverture au public (sous réserves de modification à l'initiative de chaque commune).

- sur le site internet des services de l'État <https://www.ardennes.gouv.fr/> onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Givet, 11 place Carnot, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (jeudi 22 février 2024 à 17h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/givet-recycling>, et par courriel à l'adresse : givet-recycling@mail.proxiterritoires.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme le commissaire-enquêteur GiRec - mairie - 11 place Carnot - 08600 Givet. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Givet aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Givet, 11 place Carnot, siège de l'enquête	Lundi 8 janvier 2024 de 10h00 à 12h00	Jeudi 25 janvier 2024 de 09h00 à 12h00
	Samedi 20 janvier 2024 de 09h00 à 12h00	Jeudi 22 février 2024 de 14h00 à 17h00
	Lundi 29 janvier 2024 de 15h00 à 18h00	
	Mercredi 7 février 2024 de 15h00 à 18h00	

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairies de Chooz, Fromelennes, Foisches, Rancennes, et en Belgique au siège des communes de Doische, Hastière, Beauraing, Houyet et Philippeville aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le commissaire-enquêteur tiendra une réunion d'information et d'échanges avec le public :
lundi 29 janvier 2024 à 18h30 - salle de spectacle « Le Manège », Esplanade Jacques Sourdille, 08600 Givet

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devra être observée. Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Des informations peuvent être demandées auprès de M. Wim PETILLION personne responsable du projet à l'adresse suivante : 43 rue Pasteur à Vireux Molhain (08320) ou par courriel à l'adresse : wim@petilliongroup.com ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 12 janvier 2024

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Joël DUBREUIL